

**MISSION PERMANENTE
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AUPRES DES NATIONS UNIES**



800 SECOND AVENUE, 5TH FLOOR
NEW YORK, NY 10017
TEL : (646) 649-5061
FAX : (646) 781-9974

**BRIEFING DU CONSEIL DE SECURITE SUR LE
MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SECURITE
INTERNATIONALES : CORRUPTION ET CONFLITS**

DECLARATION DE

**S.E.M LEON H. KACOU ADOM
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT DE LA
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE AUPRES DE L'ONU**

A vérifier au prononcé

New York, le 10 septembre 2018

Madame la Présidente,

Ma délégation remercie la présidence américaine pour la tenue de cette séance d'information sur la corruption et les conflits.

Elle salue également la présence de M. Antonio GUTERRES, Secrétaire général de l'ONU, dont la pertinence de l'analyse nous éclaire sur l'acuité de la corruption et sa corrélation avec les conflits qui agitent le monde.

Les remerciements de ma délégation vont également à Monsieur John PRENDERGAST, Directeur-fondateur de l'ONG « the Enough Project » pour son exposé.

Madame la Présidente,

Il est indéniable que la corruption est l'une des principales causes des conflits et apparaît comme l'un des défis actuels les plus complexes auxquels nos Etats sont confrontés.

Moralement et légalement répréhensible, elle peut constituer un terreau fertile des contestations sociales et donner naissance à de nouvelles formes de violences, pouvant déboucher sur des conflits visant à remettre en cause les mécanismes de gestion et de répartition des richesses nationales.

Lorsqu'elle atteint des proportions endémiques, la corruption peut saper les fondements d'un Etat moderne, qui aspire à la paix, au développement et à la prospérité partagée, à travers son impact sur les valeurs de transparence, d'intégrité, de moralité et de justice.

Madame la Présidente,

La corruption constitue aujourd'hui une gangrène qui ronge les institutions étatiques, en les affectant dans l'accomplissement de leurs fonctions régaliennes, devenant ainsi une source d'instabilité et de conflit.

A ce propos, ma délégation souhaiterait axer son intervention sur les institutions administratives, judiciaires et sécuritaires, trois institutions qui sont emblématiques des défis que constitue la corruption pour les Etats.

En effet, dans de nombreux Etats, la corruption au sein des institutions administratives impacte négativement leur efficacité et leur équité, notamment dans le service aux usagers, suscitant des frustrations qui sont facteurs de conflits sociaux.

Il en découle souvent que ces institutions perdent toute crédibilité dans la perception collective et peinent par conséquent à s'imposer comme le lieu

Les institutions judiciaires n'en sont pas moins susceptibles d'être affectées, elles qui sont censées garantir l'égalité des citoyens devant la loi, contribuer au contrôle de la gouvernance démocratique et économique, et assurer la mise en œuvre du principe de la reddition de comptes.

S'agissant de la corruption des institutions sécuritaires, instruments de protection des populations et de défense du territoire national, elle constitue un facteur de rupture du pacte de confiance avec les populations civiles et une autre source de tensions sociales.

Ces institutions peinent ainsi à assurer de manière efficace, le contrôle des frontières et à lutter résolument contre les trafics en tous genres, notamment celui de la drogue ainsi que des armes légères et de petit calibre.

Madame la Présidente,

Conscient de l'énorme potentiel de nuisance du phénomène de la corruption et de sa capacité à saper les fondements des Etats, particulièrement ceux en situation post-crise, les dirigeants africains ont proclamé 2018, année pour: « Vaincre la corruption : une voie durable vers la transformation de l'Afrique ». Ils entendent ainsi marquer leur engagement collectif et leur détermination à lutter contre ce fléau.

Dans cette perspective, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine, lors de sa 764^{ème} réunion tenue le 12 avril 2018, a souligné la nécessité d'une plus grande intégration de l'Architecture Africaine de Gouvernance dans le cadre de la prévention structurelle des conflits, tout en inscrivant la stratégie africaine de lutte contre la corruption dans l'optique d'une approche mondiale.

En effet, telle que décrite ci-avant, la corruption apparaît comme un obstacle majeur à la bonne gouvernance, susceptible d'engendrer de grandes disparités économiques, de favoriser la criminalité organisée et de constituer une entrave à la démocratie. Elle crée ainsi les conditions d'une déstabilisation des Etats, tout en mettant en danger la paix et la sécurité aux niveaux local, régional et international.

C'est pourquoi, dans la Déclaration Finale du 31^{ème} Sommet des Chefs d'Etat de l'Union Africaine, tenu les 1^{er} et 2 juillet 2018 à Nouakchott, l'accent a été mis sur :

- le renforcement de la coopération sud-sud, par l'échange volontaire d'informations, l'entraide judiciaire et le partage des meilleurs pratiques entre les organismes de lutte contre la corruption ;
- la lutte contre les flux financiers illicites, par des mesures telles que la communication d'informations financières pays par pays ;

- l'investissement dans le dividende démographique, à travers des campagnes d'éducation et de sensibilisation des jeunes à la lutte contre la corruption.

Ces mesures supposent une appropriation véritable de la lutte contre la corruption au niveau local, en vue de mutualiser les expériences pour une plus grande efficacité au niveau du continent africain.

Par ailleurs, il importe de rappeler que les conséquences de la corruption sont plus prononcées dans les pays en situation post-conflit, déjà affectés par l'absence ou la faiblesse des institutions étatiques et la raréfaction des ressources financières.

Dans ce contexte, la corruption peut avoir des effets déstabilisateurs sur le processus de consolidation et de pérennisation de la paix, voire accroître les probabilités de reprise des hostilités.

Afin de briser le cercle vicieux qui mène à des situations encore plus inextricables dans les pays en situation post-conflit, certaines mesures pratiques pourraient être envisagées en vue de circonscrire les effets corrosifs de la corruption sur leur stabilité et leur développement.

Il pourrait s'agir entre autres, de :

- faire figurer explicitement la dimension de lutte contre la corruption dans les accords de paix ;
- veiller à ce que les interventions contre la corruption commencent dans l'immédiat après le conflit et tiennent compte du contexte et des capacités pertinentes existantes dans le pays ;
- renforcer la collaboration avec la société civile et soutenir ses efforts visant à combattre la corruption.

Madame la Présidente,

Dans le cadre de sa stratégie de consolidation de la paix et consciente du fait que la corruption peut constituer un facteur potentiel de résurgence des conflits, la Côte d'Ivoire s'est attelée à renforcer son dispositif législatif et institutionnel en matière de lutte contre ce fléau.

Elle a ainsi créé, le 16 avril 2014, la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, chargée, entre autres missions, d'élaborer et de mettre en œuvre la Stratégie nationale de la lutte contre la corruption, d'assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques de prévention et de lutte contre la corruption, ainsi que celui de la coopération internationale en la matière

Mon pays a également procédé au renforcement des moyens de la Cellule Nationale de Traitement de l'Information Financière, chargée de la lutte contre les transactions financières illégales et le blanchiment d'argent.

Il a en outre, procédé à l'adaptation et au renforcement des textes régissant la Direction Centrale des Marchés Publics en vue de rendre la commande publique encore plus ouverte et plus transparente.

La poursuite des réformes institutionnelles a par ailleurs été marquée par l'élargissement des pouvoirs de contrôle de la Cour des comptes, afin de traquer et réprimer les détournements de fonds publics par de hautes personnalités, et de passer au crible, la gestion de ces fonds.

Cette refonte institutionnelle devrait permettre d'endiguer la déperdition des deniers publics et se poursuivre avec la mise en place d'un Conseil d'État et d'une Cour de cassation.

Madame la Présidente,

Mon pays entretient la profonde conviction que la corruption constitue un enjeu de paix et de sécurité aussi bien au niveau national, régional qu'international.

C'est pourquoi, il souscrit non seulement à l'approche préventive prônée par le Secrétaire général des Nations Unies, mais également à la nécessité de promouvoir la coopération internationale, notamment le partage d'expériences et de bonnes pratiques en matière de lutte contre la corruption.

Je vous remercie.